

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210323-47-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

N° 47/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 04 mars 2021,

Objet de la délibération :

Avenant n°1 au marché de collecte des Ordures Ménagères – Lot n°1

| Nombre de membres) | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 71 |
| - Absent(e)s : | |
| • Dont suppléé(e)s | 5 |
| • Dont représenté(e)s | 6 |
| • Excusé(e)s : | 2 |
| • Non excusé(e)s : | 13 |
| - Votants | 82 |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 82 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-trois mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

| | |
|--------------------|---|
| Présent(e)s | Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, Mme Marie-Pierre GRANDJEAN à Mme Catherine GRANDJACQUET, Mme Lydie SAGE à Mme Sylvie LHERITIER, M. Gilles ARNOUD à Mme Sarah FAIVRE, M. Jean-Marc CARGNINO à M. Jean-Claude STADELMANN, M. Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL |
| Procuration | M. Louis DAUDEY par M. Emmanuel DELIOT, Mme Joëlle MAURICE par Mme Isabelle BEAUQUIS, Mme Angèle PRILLARD par M. Vincent COQUIARD, Mme Chantal VIPREY par Mme Nadia LOUIS, M. Serge MONNET par M. Hubert JUSTE |
| Suppléé(e)s | Mme Françoise LEBLANC-VICHARD et M. Gilles SIMON |
| Excusé(e) | M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, M. Claude CHATELAIN, M. Michel DEBRAY, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Maryse FAILLENET, Mme Danièle FIETIER, Mme Françoise GOUBET, M. Romuald MAUGAIN, M. Jacques MAURICE, M. Pascal PERCIER, M. Jean-Louis POGLIANO, Mme Marie-Christine VERNEREY |
| Absent(e)s | |

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Dominique BERION a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le nouveau marché de collecte des ordures ménagère pour une durée de 5 ans reconductible deux fois 1 ans pour les lots suivants :

- Lot 1 : Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- Lot 2 collecte des Déchets Ménagers Résiduels
- Lot 3 : collecte du verre

Le lot 1 a été attribué à la société Eco Déchets pour un montant de 2 828 595 € TTC pour 7 ans soit 404 085 € TTC par an, dont 23 485 € TTC de collecte en point d'apport volontaire.

Un avenant est proposé au vote du conseil, portant sur :

Modification n°1 :

Le présent avenant a pour objet de transférer le marché, attribué à la société ECO DECHETS SAS, à sa filiale régionale : ECO DECHETS BOURGOGNE, à compter de la signature du présent avenant par les deux parties.

Modification n°2 :

Le titulaire du marché ECO DECHETS a conclu avec une entreprise locale un contrat de sous-traitance pour la prestation de collecte en point d'apport volontaire. La sous-traitance ainsi réalisée permet de réduire le prix forfaitaire dans les conditions suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210323-47-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

- Prix forfaitaire annuel initial : 367 350 € HT dont prix de la collecte en points d'apport volontaire : 21 350 € HT
- Nouveau prix forfaitaire HT de la collecte en points d'apport volontaire : 12 936 € HT ;
- Nouveau prix forfaitaire annuel HT : 358 936 €
- Taux de la TVA : 10 %
- Nouveau prix forfaitaire annuel TTC : 394 829,60 €

Soit un avenant à la baisse de 2.29 %

Le conseil communautaire à l'unanimité, autorise le président à signer cet avenant n°1 au Lot 1 portant sur les modifications 1 et 2 précédemment énoncées, avec l'entreprise adjudicataire Eco Déchets.

Fait et délibéré en séance, le 23.03.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

